

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 19 Octobre 2012

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, BARABINOT Dominique, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : ARNOLD Thomas, BLANSCHÉ Alain, EINHART Roland, HUBER Agnès, MUHLMEYER Etienne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h45

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 14 septembre 2012 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

9 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

2 INFORMATIONS

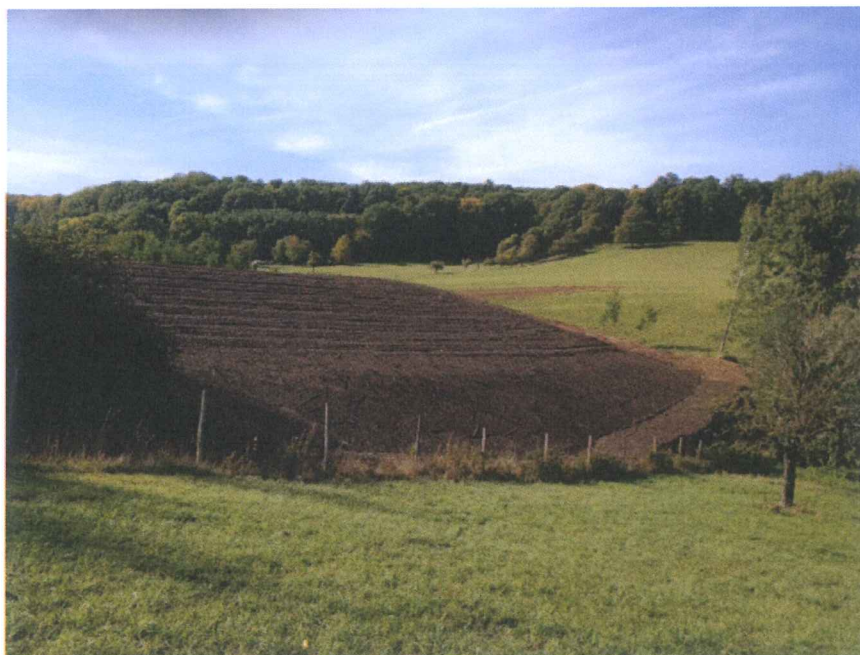
1) Compte-rendu réunion Route de Grendelbruch (28/09) Commenté par Le Maire

Lors de la réunion avec M. KUBLER, paysagiste, Maître d'ouvrage de la Route de Grendelbruch, il a été évoqué l'idée de planter une vigne le long de la piste cyclable. Cette plantation se fera au printemps par la commune. Il faudra prévoir un bon accrochage du

paillage en partie haute et basse du talus pour éviter les désagréments de l'année dernière. Un prochain rendez-vous a été pris le 25/10 avant le démarrage des plantations afin de synchroniser l'ensemble des acteurs.

2) Compte-rendu de la Commission urbanisme (13/10) Commenté par Jean-Claude HUCK

Les conseillers ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'avancement des travaux de l'ancien dépôt de gravats et débattu par rapport aux plantations à venir prévues dans le marché.



La Commission Urbanisme a examiné sur place les deux demandes d'accès par la route du Rosenmeer émises par M. Clément HUCK et M. Laurent WIDLOECHER Un courrier sera adressé aux deux demandeurs reprenant les préconisations de la commission.

La Commission Urbanisme et le Conseil Municipal ont acté que le sentier pédestre le long du Rosenmeer doit rester ouvert et facilement praticable. Il ne sera pas accepté d'ouvrage visant à faire traverser le piéton par un tunnel par exemple. Les demandeurs devront présenter un avant projet permettant de visualiser l'emprise des travaux et l'intégration dans le site.

3) Compte-rendu Conseil d'Ecole (19/10) Commenté par Sébastien WISSER

- Modification du règlement intérieur concernant un point de sécurité.
- Les enfants auront cours les mercredi 27 mars et 22 mai 2013. Ces journées correspondent aux reports d'un jour de vacances de la Toussaint et du vendredi 10 mai 2013 (pont de l'Ascension).
- PPMS : le Plan Particulier de Mise en Sûreté établi par l'école en 2008 à la demande de l'Inspection Académique, devra être mis en place.
 - Des exercices de confinement et d'évacuation sont programmés.

- Les parents seront informés des conduites à tenir.
- Achat de matériel à la charge de la commune, pour une situation de confinement : corne de brume à piston, lampes de poche et radio à piles.
- Piscine : les cours de piscine concerneront uniquement les maternelles et les élèves de CP CE1 CE2. Les horaires seront modifiés : les enfants rentreront à 12h15 et reprendront de 14h à 16h le vendredi matin à partir du 07/12.
- Activités : sorties cinéma, classe verte dans les Vosges du 17 au 21 juin. La commune sera sollicitée pour une subvention, ainsi que l'amicale des parents d'élèves et peut-être le Conseil Général.

4) Avancement travaux décharge.

La commune a réceptionné un courrier de l'ADEME, organisme subventionnant les travaux du dépôt de gravats. Ce courrier précise qu'après réhabilitation du site, il n'est plus autorisé d'accepter des gravats ou dépôts d'entreprises.

Sébastien WISSER, porte-parole de Roland EINHART, propose d'ensemencer tout d'abord le gazon puis d'attendre pour les plantations l'automne prochain. Le Maire explique que le planning du marché prévoit des plantations à l'automne 2012 (500 arbustes d'essence locales). Les arbustes seront espacés tous les 1,20m/1,50m pour faciliter l'entretien du sol dans les premières années.

Suite à différents questionnements le Maire précise que la terre ramenée à la décharge par l'entreprise LINGENHELD a été analysée par un organisme qualifié indépendant : il s'agit d'un mélange de compost issu de stations d'épuration, de terre et de sable.

3. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » AU SDEA

Commenté par Le Maire

Avant la séance du conseil, Monsieur Olivier OTTMANN, Directeur du Pôle Etude et Territoire Centre Sud du SDEA a présenté aux conseillers présents les modalités du transfert de compétence « Assainissement » au SDEA.

Ce transfert ne modifiera pas les relations de la commune avec le Syndicat du Rosenmier ni le coût de la facturation aux abonnés. La commune n'aura plus à gérer le budget « Assainissement », mais les débats seront toujours existants et soumis à la commission géographique qui transmettra au Comité Territorial.

Concernant la gestion de la dette, il en va de même que lors du transfert de la compétence « eau » au SDEA. La commune bénéficiera d'un effet de masse de la trésorerie du SDEA et de meilleures conditions d'emprunt.

Le SDEA n'appliquera pas le forfait pour l'assistance administrative, soit 420 €, car elle est déjà prise en compte par le Syndicat du Rosenmeer dans le cadre du traitement des eaux usées. Le coût de gestion de l'ensemble des abonnés au réseau assainissement (700 € /an) sera affecté aux dépenses assainissement

La mensualisation des factures ne pourra pas se faire dans l'immédiat car, pour l'instant, le

Syndicat du Rosenmeer est rattaché à la trésorerie de Rosheim et le SDEA à celle de Lingolsheim ce qui pose des problèmes administratifs pour le paiement mensuel. Cette situation pourrait changer à l'avenir en fonction des décisions prises par le Syndicat du Rosenmeer.

Point 3 : ADHESION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES
EN ASSAINISSEMENT AU S.D.E.A.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
- VU les statuts du Syndicat du Rosenmeer
- VU les statuts modifiés du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin et notamment ses articles 6, 7, 11 et 66,
- VU les délibérations du Conseil Municipal en date des 16 décembre 1998, 17 mars 1999, 29 novembre 2007 et 2 septembre 2010 transférant certaines compétences en matière d'assainissement au Syndicat du Rosenmeer,

CONSIDÉRANT que la commune a transféré des compétences de son service « Assainissement » au Syndicat du Rosenmeer, celui-ci adhérant par ailleurs partiellement au SDEA,

CONSIDÉRANT que la commune est compétente pour ce qui est de la collecte en assainissement concernant les compétences :

- Amélioration,
- Assistance administrative
- Etude
- Extension des équipements
- Maîtrise d'ouvrage / Réalisation
- Rénovation des équipements
- Gestion des abonnés

CONSIDÉRANT qu'en regard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille départementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente du service d'assainissement et des réalisations durables

CONSIDÉRANT que le transfert des attributions susvisées du service « Assainissement » est de nature à répondre à ces préoccupations

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ADHERER ET DE TRANSFÉRER au Syndicat Mixte S.D.E.A les attributions suivantes pour les équipements publics de collecte :
 - ↳ Amélioration
 - ↳ Assistance administrative
 - ↳ Etude
 - ↳ Extension des équipements
 - ↳ Maîtrise d'ouvrage / Réalisation
 - ↳ Rénovation des équipements
 - ↳ Gestion des abonnés

- D'OPÉRER, s'agissant d'un transfert total de la compétence « Assainissement » et compte tenu des transferts déjà opérés par ailleurs, le transfert de l'actif et du passif des attributions susvisées du service ainsi que les résultats budgétaires

- DE PROPOSER à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet au 1er janvier 2013.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

- DE DESIGNER, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'Article 11 des Statuts modifiés du S.D.E.A et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - M. HUCK Jean-Claude délégué de la Commune de Rosenwiller au sein de la Commission Géographique et des Assemblées Territoriale et Générale du S.D.E.A. à l'unanimité.

4. DBM BUDGET « COMMUNE » POUR LE TRANSFERT DE RESULTATS DU BUDGET « EAU » *Commenté par Pierre RUEL*

Il s'agit d'un jeu d'écriture pour transférer les résultats « eau » de l'année 2011 au SDEA

Point 4 : **DECISION MODIFICATIVE** **DU BUDGET COMMUNE**

VU la délibération du 18 novembre 2011 transférant au SDEA l'ensemble des droits et obligations, actif et passif du budget annexe « Eau » à compter du 1^{er} janvier 2012,

VU la nécessité de transférer les résultats du budget annexe « Eau » 2011 au SDEA via le budget « commune »

Entendu les explications de Pierre RUEL, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Section FONCTIONNEMENT :

- DECIDE l'ouverture de crédits au budget en **dépenses** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	+119 538,48 €

- DECIDE de modifier le budget en **recettes** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
002		Excédent de fonctionnement	+119 538,48 €

Section INVESTISSEMENTS :

- DECIDE l'ouverture de crédits au budget en **dépenses** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
1068		Autres réserves	+81 914,66 €

- DECIDE de modifier le budget en **recettes** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
001		Excédent d'investissement	+ 81 914,66 €

5. DOTATION DE LA COMMUNE AU COMPTE « EAU POTABLE » (SDEA)

Commenté par Pierre RUEL

Il s'agit de la confirmation du budget primitif. La dotation de la commune vers le budget « eau », sera transférée au SDEA

Point 5 : DOTATION DE LA COMMUNE AU SDEA

VU le budget primitif du budget Commune comprenant une dotation d'un montant de 30 000,00 € au profit du budget « eau »

VU le transfert de compétences du budget « eau » au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2012

CONSIDERANT que cette dotation permet d'éviter une augmentation du prix de l'eau, compte tenu des investissements importants en cours

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ DECIDE d'affecter une dotation de 30 000 € au SDEA

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DE GRESSWILLER *Commenté par Le Maire*

Les conseillers avaient déjà délibéré lors du dernier Conseil (14/09/12) en s'appuyant sur le devis d'une société de travaux publics. Suite à l'étude de L'ATESAT « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement » chargée par la commune de préparer un marché, un nouveau devis estimatif s'avère supérieur à celui présenté lors du Conseil du 14 septembre. Vu que le montant de la subvention du CG est un pourcentage du devis estimatif une nouvelle demande de subvention est présentée :

Point 6 : REFECTION DE LA ROUTE DE GRESSWILLER **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL** **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 14/09/2012 (point 5)**

VU la délibération du 12 juillet 2012 votant le projet de réfection de la route de Gresswiller

VU le projet estimatif d'un montant HT de 39 297,66€, réalisé par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ SOLLICITE le Conseil Général pour le subventionnement des travaux de réfection de la route de Gresswiller

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,

➤ OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

Les travaux seraient programmés en Avril 2014

7. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SICTOMME

Commenté par le Maire

Point 7 : SICTOMME : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2011

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du SICTOMME accompagné du compte administratif approuvé le 27 mars 2012. Il informe que le rapport est consultable en Mairie

Michel EINHART, délégué siégeant auprès du Comité directeur du SICTOMME, avait déjà présenté le rapport aux conseillers lors du conseil du 12 juillet dernier.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** du rapport annuel du SICTOMME de 2011

8. EXTENSION DES STATUTS DE LA CCCR A LA COMPETENCE « DELIMITATION ET CREATION DE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN » (ZDE)

Commenté par le Maire

Le Maire retrace l'historique du projet initial. Une première demande de permis avait été déposée en 2007 par la commune de Grendelbruch pour la construction de 4 éoliennes. La demande avait été refusée par le préfet pour diverses raisons, entre autres administratives. Le Maire explique que la volonté de relancer le projet aujourd'hui émane du Conseil Municipal de Grendelbruch et de la CCCR, qui s'appuient sur le nouveau contexte national et local au travers des objectifs du Grenelle de l'Environnement, de la réglementation de la ZDE et des objectifs du Schéma Régional Eolien d'Alsace, ainsi que sur le fort potentiel éolien existant sur la CCCR.

Point 8 : EXTENSION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM A LA COMPETENCE « DELIMITATION ET CREATION DE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN » |

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 60.05 du 29 novembre 2005, le Conseil Communautaire a voté une motion de soutien à l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

Dans ce cadre, la CCCR projette à présent de mener une étude préalable à l'obtention de ZDE (Zones de Développement de l'Eolien). En effet, cette étude permettrait de définir quelles sont les parties du territoire favorables à l'installation (techniques, environnementales,...). L'obtention d'une ZDE, décidée par arrêté préfectoral, permet d'obtenir un tarif préférentiel pour l'achat de l'électricité produite par les éventuelles installations qui pourraient voir le jour sur le territoire.

Afin que la CCCR puisse mener une étude dans le but de définir quelles sont les zones à fort potentiel éolien sur le canton de Rosheim, il convient préalablement d'étendre ses statuts à la compétence « délimitation et création de zone de développement éolien »

Pour mettre en œuvre ces différentes mesures, la CCCR propose d'inscrire dans ses statuts une nouvelle compétence intitulée : « délimitation et création de zone de développement éolien ».

VU les dispositions des articles L.5211-17 du CGCT dont lecture est faite aux membres du Conseil Municipal ;

VU la délibération N° 38.12 de la CCCR ;

Entendu les explications de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

9 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

- **APPROUVE** le transfert de la compétence intitulée « délimitation et création de zone de développement éolien » à la CCCR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

9. DIVERS

- **Urbanisme**

DECLARATION PREALABLE

DP 067 410 12 C0011 SCHULTHEISS Alphonse	abri pour voiture	Accordé
--	-------------------	---------

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 12 C0002 ARNOLD Steve	Réhabilitation d'une maison existante	Accordé
----------------------------------	---------------------------------------	---------

DIA

Le Maire et les conseillers décident de ne pas préempter pour la vente de la parcelle 81 section 1 contenant 8,32 ares au 36 rue principale.

• Divers

- Protection sociale. Suite à la procédure de passation de la convention de participation de mise en concurrence par le Centre de Gestion, celui-ci propose l'adhésion à MUTEST pour la complémentaire Santé et à HUMANIS pour la prévoyance. Aucun agent communal n'étant intéressé par l'adhésion à la MUTEST, les conseillers décident de demander l'avis au Comité Technique Paritaire du CDG uniquement pour la mise en place d'une protection sociale pour le risque prévoyance en attribuant un montant forfaitaire annuel de 250€ par agent, qui sera modulé selon les revenus. La commune délibèrera après l'approbation du CTP qui se réunira en novembre.
- Achats groupés. Suite à consultation par l'acheteur public de la CCCR, la commune a bénéficié d'un tarif préférentiel de 0,89€/l pour l'achat de fioul. Un contrat d'entretien des équipements mécaniques a été signé avec l'APAVE pour 95€ au lieu de 135€. L'acheteur public a également renégocié nos contrats d'assurance chez GROUPAMA et nous a obtenu une économie de 1500€ sur 2ans.
La CCCR a lancé un marché pour l'achat groupé des fournitures administratives. Il est consultable sur le site de la CCCR <http://www.e-marchespublics.com>
- CNFPT. Le Maire informe les conseillers que la motion qu'ils avaient voté fin 2011, pour rétablir le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs pour la formation professionnelle de leurs agents a abouti. Le gouvernement a proposé de rétablir le taux de cotisation formation, qui avait baissé de 1% à 0,9%, à 1% dès le 1^{er} janvier 2013.
- Containers Le Maire a été convoqué à la gendarmerie de Rosheim suite à un dépôt de plainte concernant les nuisances sonores engendrées par les dépôts de verre route de Grendelbruch.

•Prochaines dates

- Chantier Nature : 27 octobre
- Commission communication : 22 octobre
- Commission CCAS : 6 novembre
- Commission Communale des Impôts Directs : 13 novembre
- Prochain conseil municipal : 23 novembre
- Fête de Noël : 25 novembre

Fin de la séance : 22h40